

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2009 à 19 h 00

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, SARRAIL, TRALLI, MME ROUILLON, MME TILHAC, M PUJO

Le compte-rendu du dernier conseil municipal (28 octobre 2009) est approuvé à l'unanimité.

→ MAISON MEDICALE

Monsieur Eric CARRERE rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait été donné un accord de principe sur l'idée de création d'une maison médicale (dentiste, podologue, kinésithérapeute...) avec vente d'un terrain appartenant à la commune pour l'y édifier. La mairie souhaitait être partenaire du projet (maître d'œuvre) afin d'y intégrer la construction de logements communaux. Les membres du conseil avaient, à la majorité, demandé une esquisse plus précise du projet précisant l'aménagement des abords et parking avant de se prononcer définitivement.

Monsieur CARRERE présente le plan réalisé depuis par Monsieur DURVELLE, architecte, suite à une réunion qui a eu lieu avec les différents partenaires.

Le plan fait état d'un rez de chaussée destiné à l'ensemble médical et d'un étage comprenant deux logements. La commune, maître d'œuvre de l'opération, vendra la partie médicale aux partenaires privés et conservera les logements qui viendront abonder le patrimoine communal, l'ensemble devenant une copropriété.

Une discussion s'engage sur le projet ainsi proposé qui recueille, après un tour de table, un avis unanimement favorable même si quelques points de détail du plan doivent être précisés.

→ REUNIONS DE QUARTIERS

➤ Comme en 2008, trois réunions de quartiers ont eu lieu en novembre.

Sur les secteurs de compétence communale, la municipalité a recueilli les encouragements de la population qui a constaté que ses demandes de l'an passé ont été prises en compte à court ou à moyen terme et dans la mesure des possibilités de réalisation.

Il ressort de la synthèse des réunions 2009, que subsistent des problèmes de sécurité routière (vitesse, signalisation, aménagement de voirie...) sur les secteurs de compétence départementale (rond-point RD15, CD215, CD935). Monsieur le Maire a invité les conseillers municipaux à analyser plus finement ces points avant le prochain conseil afin de pouvoir présenter des demandes au Conseil Général et bénéficier de ses aides techniques et financières.

→ SALLE DES FETES

➤ Monsieur le Maire expose l'analyse des offres réalisées par la DDEA dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la salle des fêtes et de ses abords.

Parmi les trois cabinets d'architecture retenus lors de l'appel d'offres, l'Atelier Saint-Laurent Recherche Développement Ingénierie à TARBES recueille le meilleur classement en tout

points : critère de prix, valeur technique et la meilleure note globale que ce soit sur la mission de base ou mission de base + études d'exécutions.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal choisissent à l'unanimité le cabinet Recherche Développement Ingénierie moins disant pour un montant de 79 520,00 € H.T.

➔ VIE VILLAGE

Monsieur le Maire présentera ses vœux le vendredi 22 janvier à 19 h 30 à la salle des fêtes.

A cette occasion, les commerçants du centre commercial remercieront les horguais pour leur soutien constant dans l'épreuve qu'ils ont connue en les invitant à partager un buffet.

➔,CCAS

Monsieur Patrick PUJO indique que les membres du CCAS ont décidé d'organiser :

- un repas des aînés : repas traiteur, animation musicale le 31 janvier 2009. Un courrier sera distribué aux personnes concernées par les membres du CCAS courant janvier.

- plusieurs idées d'activités ont été lancées : club de scrabble, cartes, randonnées, sorties qui pourraient pour certaines débiter dès février.

➤QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes :

☞ nécessité de planifier un nettoyage de fond régulier de la salle des fêtes

☞ prévoir une permanence par un ouvrier communal pour état des lieux et indications techniques de fonctionnement (chauffage, cuisine...) à chaque location. Le mardi de 17 h 00 à 18 h 00 est retenu pour cette permanence ainsi que pour les entrées et sorties de matériel prêté (tables et chaises.)

La séance est levée à 22 heures.

